

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 13 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, et 6 juin 2018**

**2018 V.340 Vœu relatif à l'association UTOPIA 56.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le vœu adopté dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant le rôle incontournable et reconnu par la Mairie de Paris de l'Association UTOPIA 56 en faveur des exilé-e-s, d'abord à l'intérieur du Centre Humanitaire, puis à l'extérieur du centre, dans tout Paris ;

Considérant le savoir-faire de l'association en faveur des migrant-e-s, grâce à la mobilisation bénévole, sous forme d'accompagnements, de distributions de denrées ainsi que par l'orientation vers les dispositifs de la Ville et de l'Etat ;

Considérant l'importance de l'aide apportée aux mineur-e-s par l'association, qui n'a de cesse de faire l'interface entre les dispositifs d'évaluation de minorité et l'Aide Sociale à l'Enfance ;

Considérant le Pôle famille au sein de l'association, qui informe les familles sur les dispositifs d'accueil de jour et de demande d'asile et qui réalise le suivi des démarches administratives ;

Considérant le développement du programme de l'association pour l'hébergement d'urgence conduisant à la prise en charge de centaines d'exilé-e-s ;

Considérant l'utilité des maraudes de l'association, de jour comme de nuit à Paris, qui veille au bon déroulement des distributions alimentaires, des couvertures ;

Considérant l'accompagnement administratif, juridique et médical (par le biais des hôpitaux et des dispositifs légaux) en faveur des migrant-e-s ;

Considérant l'organisation d'activités sportives, culturelles et linguistiques à destination des exilé-e-s ;

Considérant le rôle majeur joué par UTOPIA 56 en tant qu'acteur de coordination à Paris et à Calais ;

Sur proposition de, Nicolas Bonnet Oulaldj, Hélène Bidard, Fanny Gaillanne et les élu-e-s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- Madame la Maire de Paris étudie, dans le cadre de la Commission d'attribution des locaux associatifs (CALAss), les possibilités d'attribution à titre gratuit d'un local permettant à l'association UTOPIA 56 de pouvoir continuer ses activités de solidarité en faveur des exilé-e-s.

Ce local permettrait à l'association d'avoir un lieu de travail et de coordination pour les bénévoles et de stocker les collectes de vêtements et de denrées alimentaires.